

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 7 juillet 2021

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (10) Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, Mme CHOLLET, Mme HERVIEU, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, Mme VINDY, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (2) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, Mme GINDRE représentée par Mme TENENBAUM.

Membres excusés : (4) Mme AKPINAR-ISTIQUAM, M. MEZUI, Mme JACQUEMARD, Mme VIAN.

Date de convocation : 1^{er} juillet 2021.

Délibération n° : 22-2021

Objet : attribution de subventions aux associations – exercice 2021

Diverses associations sollicitent le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon pour l'obtention d'une subvention. Il s'agit des associations suivantes :

⇒ **CROIX ROUGE FRANÇAISE DIJON MÉTROPOLE** : Apaiser toutes les souffrances humaines, en toute impartialité et sans aucune discrimination : assurer le Samu Social qui permet, sous forme d'une structure mobile, d'aller au devant des personnes les plus désocialisées, leur proposer une écoute, une collation avant de conduire celles qui l'acceptent dans un foyer d'accueil.

Le montant demandé s'élève à 11 000 € au titre de l'exercice 2021.

⇒ **FEBIA (Fédération Étudiante de Bourgogne Inter-Associative)** : Représenter l'ensemble des étudiant-e-s et jeunes de Bourgogne, défendre les droits ainsi que les intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels des étudiant-e-s de l'Université de Bourgogne ; création d'une épicerie solidaire étudiante avec le label national AGORA afin de répondre au problème de la précarité étudiante aggravée par la crise sanitaire et mise en place de paniers de légumes pour les étudiant-e-s en circuit local.

Le montant total demandé pour ces deux demandes est 10 000 €.

⇒ **Secours Populaire Français Fédération de Côte d'Or** : Demande de soutien pour l'aide alimentaire notamment en cette période de pandémie qui a généré une crise économique et sociale touchant à la fois les plus démunis mais aussi de nouveaux publics. Ces distributions alimentaires sont réalisées sous forme de colis remis en « drive ». La subvention demandée permettra de financer les achats de produits frais auprès de producteurs locaux tout en contribuant à la qualité nutritionnelle des produits distribués. Une seconde demande est faite pour la mise en place d'un bus itinérant « solidaribus » afin de donner accès aux colis alimentaires, à l'orientation sociale permettant l'accès aux droits et à un soutien moral aux personnes éloignées des neuf sites actuels ; ce bus sera aussi équipé d'outils informatiques et d'une connexion internet afin d'aider les personnes dans leurs démarches administratives.

Le montant total demandé pour ces deux demandes est 23 000 €.

Un tableau récapitulatif de ces demandes est joint au présent rapport.

Le montant des subventions proposées s'élève à **44 000 €** au titre de l'exercice 2021.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- approuvent les montants des subventions proposés à verser aux associations citées ;
- disent que les sommes seront prélevées sur les crédits ouverts au budget du Centre Communal d'Action Sociale ; et plus particulièrement sur les crédits budgétés au titre des mesures sociales concernant les subventions attribuées à la FEBIA et au Secours Populaire Français Fédération de Côte d'Or ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à approuver et signer la convention de financement entre le Centre Communal d'Action Sociale et le Secours Populaire Français ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause son économie générale.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources Internes : 1